



Depuis de nombreuses années, les départements se sont engagés dans la gestion de monuments historiques et de sites touristiques dont les retombées et les enjeux financiers dépassent les communes sur lesquelles ils sont situés. Certaines régions les ont suivis dans cette voie, faisant de quelques monuments des emblèmes de leur politique culturelle et touristique. Des villes importantes ont rénové leurs musées et leurs sites célèbres.

De son côté, l'Etat a marqué sa volonté de se désengager de monuments qui ne sont pas nationaux en les offrant aux collectivités publiques : celles-ci ont été assez réservées par crainte des charges financières que leur reprise peut entraîner.

Cette redistribution des rôles n'est pas terminée. Les monuments historiques et les sites touristiques sont essentiels dans l'image qu'une collectivité donne à l'extérieur, mais aussi dans l'estime que la population a d'elle-même. Après chaque élection, les nouvelles équipes ont à cœur de réfléchir à leur stratégie. Elles doivent maintenant se placer dans la perspective d'une loi sur la répartition territoriale des compétences qui fait l'objet de débats enflammés. S'il semble que toutes les collectivités continueront à avoir une politique de la culture, elles savent qu'elles abordent une période financièrement difficile.

Au delà du principe de leur engagement, les collectivités réfléchissent aux objectifs qu'elles se donnent. Quelles politiques pour quels publics ?

Enfin, comment la mettre en œuvre ? Y a-t-il des spécificités de la gestion publique ? Quelles expériences retirer de la gestion privée ? Comment cette dernière participe-t-elle à un intérêt public ?

Quels sont les bonnes pratiques et les résultats concrets ?

Au colloque de Langeais, pour la seconde année consécutive, des acteurs de terrain et des élus locaux et nationaux confrontent leur expérience et leurs réflexions.

Kléber ROSSILLON

La journée d'étude a lieu au château de Langeais, dans la salle du banquet.

L'accès est sur inscription préalable à l'aide du coupon joint.

La capacité d'accueil étant limitée, l'accès sera réservé aux 100 premiers inscrits.

A l'issue de la journée, les participants sont invités à découvrir le château de Langeais.

PROGRAMME

9 h 30 : **Accueil**

9 h 50 : **Ouverture de la journée**

Yves DAUGE, **Sénateur d'Indre et Loire**, Patrick BOURDY, **Vice-Président du Conseil Général d'Indre et Loire**

10 h 20 : **Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique en faveur du patrimoine**

Jacques LEGENDRE, **Président de la Commission de la Culture, Sénateur du Nord**

Françoise FERAT, **Sénateur de la Marne, rapporteur du groupe de travail sur le Centre des Monuments Nationaux**

11 h 15 : **Les Champs Libres, Rennes Métropole**

Projet culturel ou solution de gouvernance. Guénaél BLIN, **Chargé de mission Culture**

11 h 45 : **Abbaye de Fontevraud**

Un projet de développement culturel, touristique et territorial. Xavier KAWA-TOPOR, **Directeur**

12 h 15 : **Abbaye de Chaalis, Institut de France**

Comment un évènement dynamise un site, un département et une région.

Aymar de VIRIEU, **Administrateur**

12 h 40 : **Déjeuner**

14 h 15 : **Le Haras du Pin**

Connaissance des publics pour valoriser un patrimoine et un savoir-faire ancestral.

Muriel MENEUX, **Directrice de l'association Haras du Pin Tourisme**

14 h 45 : **Château d'Auvers sur Oise**

Un exemple de gestion par une SEM, un outil pour une stratégie de communication sur un territoire mondialement connu. Marie-Cécile TOMASINA, **Directrice**

15 h 15 : **Musée Départemental Arles antique**

La politique culturelle du musée. Claude SINTES, **Conservateur et Directeur**

16 h 00 : **Château de Cheverny**

Synergie avec les institutionnels du tourisme et la mission Val de Loire.

Charles Antoine de VIBRAYE, **Propriétaire et Administrateur**

16 h 25 : **Conseil Régional du Centre**

La Région Centre et le Domaine de Chaumont-sur-Loire

Aurora Tusch, **Chargée de Mission à la Direction de la Culture**

16 h 50 : **Conclusion et clôture du colloque**

17 h 00 : **Visite privée du château de Langeais**

• Modérateur : Didier RYKNER, **journaliste et historien de l'art ; Directeur de la Tribune de l'Art**

ACCES :

- par l'autoroute A 10 puis A 85 (sortie n°7 à 5 mn) - 25 km à l'ouest de Tours
- par le TGV : Saint-Pierre des Corps ou Tours avec correspondance pour Langeais

Horaires SNCF :

- Aller TGV Paris-Montparnasse / Langeais via Tours 7h50-9h31
- Retour Langeais / Paris-Montparnasse via Saint-Pierre des Corps 17h27-18h50 ou 18h37-20h05

Hébergements :

- Chambres d'hôtes : « L'Ange est rêveur » - Tél. 02 47 96 55 97
- Didier Santens - Tél. 02 47 96 08 52
- Hôtel Errard** - Tél. 02 47 96 82 12

CONTACT :

Catherine BONAMY

c.bonamy@chateau-de-langeais.com - Tél. 06 79 38 82 57



Château de **LANGAIS**

PROPRIÉTÉ DE L'INSTITUT DE FRANCE - GÉRÉ PAR LA S.A.R.L. KLÉBER ROSSILLON

Jeudi 21 Octobre 2010

*Régions, départements, communes,
quelle implication dans la gestion
des sites et des monuments ?*



Société **KLEBER ROSSILLON**

Gestion de sites et de monuments historiques

Château de Castelnaud - 24 250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Bureau : 146 rue Victor Hugo 92300 LEVALLOIS

Tél. 01 41 18 50 84 - Fax : 01 41 18 50 52

www.kleber-rossillon.com



Château de **LANGAIS**

37 130 LANGAIS - Tél. 02 47 96 72 60

Journée animée par Didier RYKNER,

Historien d'art et journaliste, directeur de la Tribune de l'Art